



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
Observatoire Social Tunisien

CAHIERS DU
FTDES N°6

Forêts tunisiennes

Entre marginalité territoriale et valorisation
des ressources naturelles.

Regards croisés entre gestionnaires et usagers

Coordination : Brahim Jaziri

Février 2022



Les opinions émises dans les articles publiés dans les cahiers du FTDES
n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Tous droits réservés au Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
Achévé d'imprimer en Février 2022 sur les presses du FTDES
N° ISSN : 2724-6833

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Observatoire Social Tunisien



Forêts tunisiennes :

Entre marginalité territoriale et valorisation des
ressources naturelles.

Regards croisés entre gestionnaires et
usagers

Coordination : Brahim Jaziri

Février 2022

Rédaction et administration :

Adresse : 2 Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (National), 2ème étage
Apt325- Bab Bhar 1000 Tunis, Tunisie

Directeur :

Alaa Talbi

Comité de rédaction :

Hayet Amamou, Sleheddine Ben Frej, Riadh Ben Khalifa, Nizar Ben
Salah, Meher Hanin, Sofien Jaballah, Melek Kéfif, Hassen Annabi

**Photo de couverture : Photographie prise au niveau de Jbel Nadhour,
Bizerte**

Brahim Jaziri

Sommaire

Brahim JAZIRI	
Introduction générale.....	07
Hajer CHAKROUN	
Pour une meilleure valorisation des plantes aromatiques et médicinales en Tunisie	12
Chedli KARRA	
Approche d'aménagement forestier durable et promotion de développement régional en Tunisie dans un contexte de changements globaux... ..	32
Zakher BOURAGAOU	
Notes on Reforestation in Tunisia.....	45
Mourad BEN JELLOUL et Brahim JAZIRI	
La zone sensible de l'extrême nord tunisien. Quel modèle de développement local dans un contexte de durabilité ?.....	58
Ouadii EL AROUI	
L'Homme face aux risques liés à l'instabilité des versants dans un milieu forestier : exemple la Kroumirie septentrionale (L'extrême nord-ouest tunisien	85
Cyrine KHEDER, Hamouda SAMAALI	
Mutations de l'espace forestier : entre intégration et mise à l'écart des dynamiques en œuvre. Exemple de la forêt périurbaine de Sidi Amor (Ariana)	108
Sarra BEN JEBARA BOUSSAADA	
Enjeux de gouvernance des forêts urbaines. Cas du parc urbain Farhat Hached à Radès.....	129

Introduction générale

Brahim Jaziri¹

Par sa position géographique, la Tunisie est soumise aux contraintes des climats méditerranéen et saharien. L'irrégularité spatio-temporelle des précipitations accentue le stress hydrique et par conséquent affaiblit la fertilité des sols et le maintien des écosystèmes forestiers. Néanmoins, le déterminisme naturel n'est pas en lui-même la principale cause de cette dégradation, la végétation naturelle s'étant bien adaptée aux conditions de sécheresse². Le caractère mosaïqué de la végétation trouve ses origines dans une longue histoire d'exploitation irrationnelle des ressources naturelles³.

La mainmise sur les plaines fertiles par les colons français a obligé la population à occuper les terrains réservés aux parcours et aux forêts défavorables aux pratiques agricoles⁴. Les pressions démographiques, observées surtout après les années 1920, avaient provoqué la désarticulation profonde et rapide de l'ancien système basé sur la transhumance, ce qui a entraîné l'amorce de vagues de défrichements généralisées de la végétation naturelle dans les plaines, sur les piémonts et les bas de versants au profit de l'extension des grandes exploitations spéculatives coloniales. Après l'indépendance, les territoires forestiers sont restés en marge des grands axes de développement économiques et sociaux qu'a connus le pays. Les conditions de vie difficiles des riverains de l'espace forestier ont contraint une grande partie de la petite paysannerie à l'exode rural, notamment vers les

¹ Enseignant chercheur, Université de Tunis.

² Marc Côte, *La conservation des sols et des eaux en Tunisie*. In : Méditerranée, 5^e année, n°3. 1964, pp. 219-242

³ Sondess Stambouli-Essassi, Emile Roche et Sadok Bouzid, *Evolution de la végétation et du climat dans le Nord-ouest de la Tunisie au cours des 40 derniers millénaires*. In Geo-Eco-Trop, n° 31, 2007, pp. 171-214.

⁴ Charles Monchicourt., *La région du Haut-Tell, en Tunisie (le Kef, Téboursook, Mactar, Thala) : essai de monographie géographique*, A. Colin (Paris), 1913, 560p.

Jean Poncet, *La colonisation française et l'agriculture européenne en Tunisie depuis 1881*. Paris, École pratique des hautes études, 1961, 700 p.

Amor Mokhtar Gammar A.M., *Défrichement et déprise rurale dans le haut Tell friguien*. Revue Tunisienne de géographie, Tunis, n° 13, 1984, p. 53-76.

Laurent Auclair et Mohamed Raouf Saidi., *Charbonnage en Tunisie : les filières informelles révélatrices de la crise du monde rural*. Forêt méditerranéenne, t. XXIII, n°2, 2002, pp 133-148.

grandes villes littorales. Malgré cette crise profonde, une part importante de l'espace forestier en Tunisie est surpeuplée⁵. En 2012, près de 29 milles usagers vivent à l'intérieur des forêts. Ce chiffre s'élève à 704 milles pour la population vivant à 5 km de celles-ci⁶. La réglementation du droit d'usage⁷ des ressources forestières héritée depuis la période coloniale est jugée extrêmement coercitive puisqu'elle met en marge la population locale. Face au sous-développement des territoires forestiers, la politique de valorisation des ressources naturelles a été opérée à travers différents programmes de coopérations nationales et internationales. Malgré tout l'effort déployé, les forêts tunisiennes demeurent encore parmi les territoires les plus pauvres et répulsifs du pays. A cet égard, l'évolution de la législation régissant les terres forestières doit être assouplie en vue de permettre à la population locale de profiter de manière rationnelle des ressources naturelles disponibles.

La monopolisation des terres forestières par l'Etat a fait naître différentes tenures foncières publiques et privées et ce, en milieux urbains également. Les forêts urbaines et périurbaines connaissent une situation critique voire ambiguë, en particulier au niveau de leur gestion. Des conflits émergent entre les propriétaires des terrains jadis forestiers et l'administration forestière. En plus d'être des lieux jouant des rôles environnementaux, sociaux et psychologiques pour la population⁸, elles sont considérées comme l'expression des droits des citoyens à un meilleur cadre de vie tel que stipulé dans la nouvelle Constitution tunisienne. La croissance du besoin en fonction récréative est entre autres, liée aux mutations sociales et spatiales que connaissent les villes tunisiennes (typologie de l'habitat, structure de la famille, étalement urbain non planifié, changement des modes de vie, etc.), ce qui n'a pas été sans conséquences sur la valeur du foncier forestier. Des lotissements clandestins sont apparus dans les domaines forestiers de l'Etat amplifiés par un statut juridique opaque⁹.

⁵ Direction générale des forêts (DGF), La population forestière en Tunisie. Un référentiel économique et social national, Tunis, 2012, 39 p.

⁶ *Idem*.

⁷ *Code forestier et ses textes d'applications*. Publications de l'Imprimerie Officielle de la République tunisienne. 2006, 228p.

⁸ Qing Li, *Effect of forest bathing trips on human immune function*, Environ Health Prev Med. 15(1), 2010, pp. 9-17.

⁹ Mourad Ben Jelloul, *Lotissement clandestins et accaparement frauduleux des domaines de l'Etat à la corniche de Bizerte : Acteurs, enjeux et dimension territoriale*, Les Cahiers d'EMAM, n°27, 2015, pp.2-20.

Les textes de ce cahier dédié aux forêts tunisiennes ne se sont pas limités à une approche descriptive des différentes atteintes à ces écosystèmes fragiles, mais ils ont également mis en exergue des pistes de réflexion pour remédier à la situation de crise vécue par les territoires forestiers. L'approche adoptée est pluridisciplinaire combinant une vision croisée entre chercheurs et gestionnaires, mais également usagers des milieux forestiers. Et même si les appréciations divergent, les solutions proposées ont toutes pris en compte l'individu en tant qu'acteur principal contribuant au processus de développement et de gestion des milieux forestiers. Ainsi, trois principaux axes émergent.

Un premier mettant en exergue **la fragilité des milieux forestiers et les actions publiques pour le maintien de la durabilité des ressources**. En effet, les forêts possèdent de grandes potentialités pour le développement local. Cependant, la surexploitation des ressources naturelles et l'accélération de l'érosion ont conduit à un abandon de la population locale de ces territoires. Plusieurs programmes et actions ont été entrepris par les autorités publiques pour la conservation des ressources et dynamiser les territoires forestiers. Certains projets de développement rural intégré sont cofinancés par des bailleurs de fonds étrangers. Ils ont été projetés et réalisés avec un double objectif : maintenir la population forestière et créer des sources de revenus fixes et permanentes afin d'alléger la pression sur les ressources naturelles. Les programmes nationaux de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement ont fait l'objet de travaux de fixation par le reboisement depuis l'époque coloniale. Faut-il encore faire le bon choix des espèces à reboiser. Les aménagements du milieu montagnard, forestier en particulier, ont été amorcés par les autorités et avec, hélas parfois, de rudes déconvenues. Dans de nombreux cas, les initiatives ne sont pas fondées sur la Science et les efforts de restauration ne sont pas toujours bénéfiques sur le plan environnemental, social ou économique. Les plans d'aménagements forestiers jouent à cet égard un rôle important pour promouvoir la durabilité et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

Un second axe d'étude est relatif à **l'approche participative dans la valorisation du patrimoine local**. Le milieu forestier offre à ses usagers des biens et des services (emploi de la main d'œuvre, cadre de vie, pâturage, récréation, protection des bassins versants, séquestration de carbone, etc.). À une échelle locale, les ressources forestières sont considérées comme le pivot du système agro-sylvo-pastoral des territoires forestiers. Cependant, le Code

Forestier Tunisien tel qu'il est appliqué aujourd'hui ne garantit pas l'équité sociale dans la distribution des ressources forestières. La réglementation courante a démontré son incapacité à contenir les atteintes aux espaces boisés. Les stratégies de développement et de gouvernance des territoires forestiers devraient reposer sur les nouveaux principes de la démocratie participative et de la gouvernance ouverte, d'une part, et s'appuyer sur le nouveau concept d'économie sociale et solidaire¹⁰, d'autre part. Par ailleurs, agissant en tant qu'organisme de soutien, l'administration forestière a supporté les organismes locaux à travers leur structuration ainsi que la mise en œuvre de contrats de cogestion des ressources forestières comme forme de partenariat public privé. La « gouvernance participative » représente une nouvelle approche pour le développement des territoires forestiers et un nouveau modèle de gestion politico-administrative différent de celui pratiqué avant 2011. Dans ce registre, les usagers des milieux forestiers peuvent s'organiser en Groupement de Développement Agricole (GDA) et seront considérés ainsi dans la sphère d'acteurs du territoire.

Les atteintes à la forêt intéressent également les milieux urbains. C'est pourquoi on a réservé **un axe de recherche relatif aux forêts urbaines et péri-urbaines**. Dans son enceinte périphérique, la forêt urbaine et périurbaine constitue un élément structurant de la ville. Elle offre des services écosystémiques divers surtout un rôle de récréation et est considérée à cet égard comme un bout de la nature en milieu hautement anthropisé. Pourtant, ces espaces se plaignent de plusieurs obstacles qui les empêchent d'accomplir leurs rôles, dont les plus importants sont les problèmes fonciers, de gouvernance et de gestion, d'une part, et l'urbanisation intense et aléatoire auquel ils sont exposés, surtout depuis 2011, d'autre part. Au niveau national, l'intérêt pour les espaces forestiers urbains et périurbains remonte à 1996 et plus particulièrement à la loi 90 de 2005¹¹ avec le lancement du Programme National des Parcs Urbains qui s'inscrit dans le cadre d'aménagements visant à améliorer la qualité de vie. Ce programme vise notamment à transformer les forêts des villes et leurs territoires en espaces récréatifs et environnementaux, à réduire l'étalement urbain, les incendies et l'exploitation forestière, et à contribuer à augmenter le pourcentage d'espaces verts pour chaque habitant. La complexité des situations foncières a conduit à l'absence de composantes fonctionnelles dans certains parcs urbains et à la

¹⁰[Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020](#), relative à l'économie sociale et solidaire

¹¹ [Loi n° 2005-90 du 3 octobre 2005](#)

limitation des objectifs du programme, notamment lorsque les propriétaires fonciers exigent la restitution de leurs terrains ou des indemnisations¹². Les parcs urbains souffrent de problèmes structurels et de gestion dus à la multiplicité et à l'imbrication des acteurs publics. L'étude de la forêt périurbaine a permis de dégager les enjeux de leur gouvernance à l'échelle locale et nationale. Plusieurs stratégies ont été déployées par la société civile pour le maintien et la conservation de la forêt.

A travers les réflexions développées, le lecteur est en mesure de comprendre et saisir les contradictions et dualités des territoires forestiers entre richesse et pauvreté, beauté et fragilité, équilibres et crises. Les différentes interventions exigent une approche pluridisciplinaire et impliquant les différentes catégories d'acteurs. Les sciences sociales et humaines doivent revêtir une importance accrue dans l'étude de ces environnements. L'administration, pour sa part, doit s'ouvrir aux nouvelles approches des humanités. La conservation des milieux naturels est désormais une question qui revêt une importance cruciale aussi bien à l'échelle locale que nationale dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population.

¹² <http://www.courdescomptes.nat.tn>